

# « NOUS NE DEMANDONS QUE CE QUI NOUS APPARTIENT »

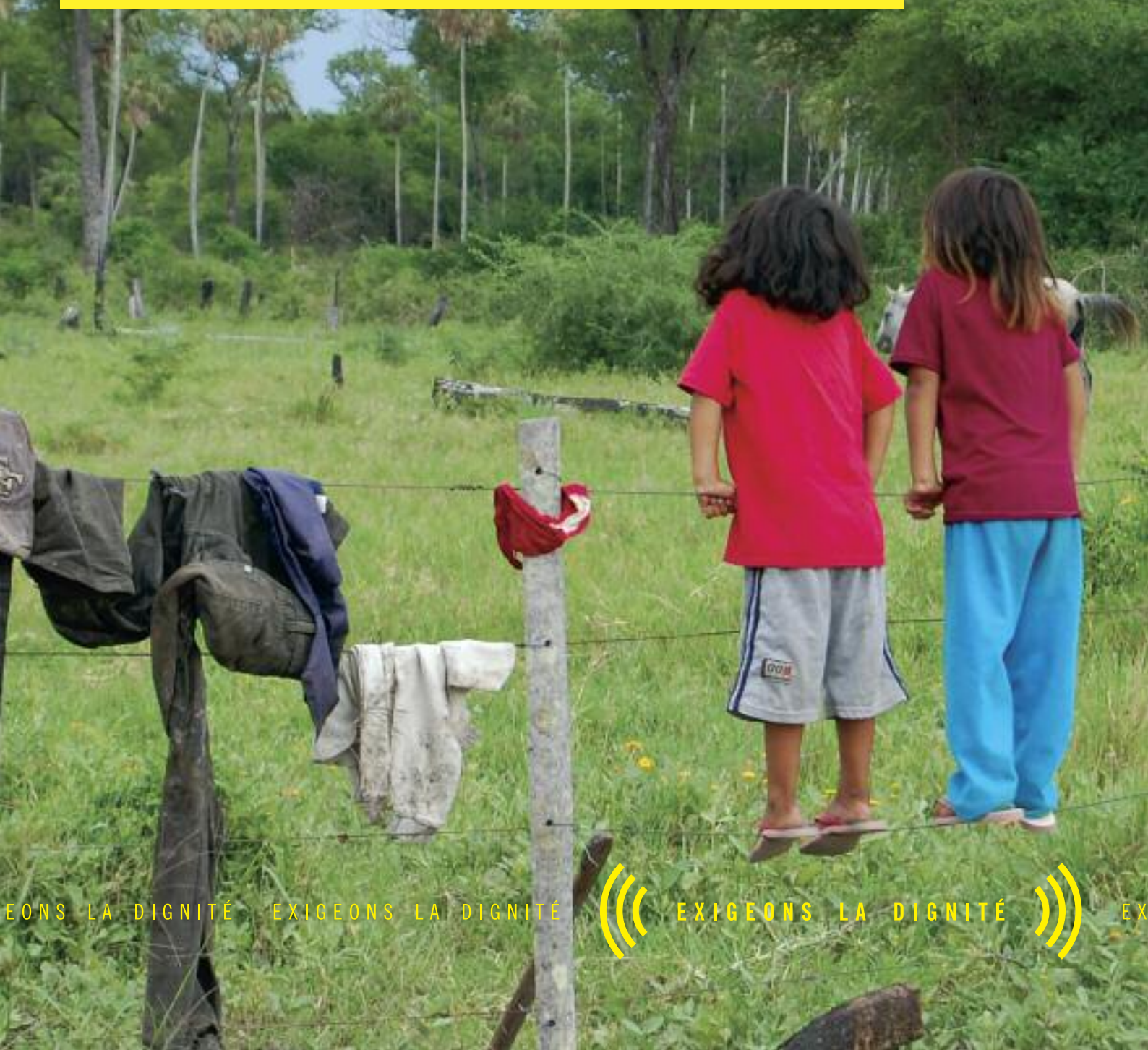
PARAGUAY - COMMUNAUTÉS INDIGÈNES  
YAKYES AXAS ET SAWHOYAMAXAS

LE LOGEMENT, C'EST  
UN DROIT HUMAIN

AMNESTY  
INTERNATIONAL



© x



EXIGEONS LA DIGNITÉ EXIGEONS LA DIGNITÉ



EXIGEONS LA DIGNITÉ



EX

## LES PEUPLES INDIGÈNES DU PARAGUAY

Les peuples indigènes du Paraguay sont marginalisés et soumis à des atteintes systématiques depuis de nombreuses années. Une commission Vérité et justice, chargée d'enquêter sur les atteintes aux droits humains commises pendant la dictature militaire du général Stroessner (1954-1989) et au cours de la transition vers un régime démocratique, a révélé un ensemble de crimes (exécution extrajudiciaires, esclavage, violence sexuelle et ventes d'enfants). Elle a également montré que ces agissements avaient porté atteinte aux droits des peuples indigènes concernant la terre et l'autodétermination.

**« LES VACHES ONT DE MEILLEURES CONDITIONS DE VIE QUE LES PEUPLES INDIGÈNES. ELLES SONT MIEUX VACCINÉES. »**

Jorge Lara Castro, ministre adjoint des Affaires étrangères, décembre 2008.

La Commission a constaté que, vingt années après la fin de la dictature, les violations des droits des peuples indigènes persistaient, avec des conséquences permanentes sur leurs conditions de vie, leur culture et leurs droits fonciers. Les effets de ce que le Programme des Nations unies pour le développement appelle « *exclusions cumulatives* » sont évidents. En comparaison avec le reste de la population paraguayenne, les niveaux de pauvreté et d'illettrisme sont beaucoup plus élevés chez les peuples indigènes.

Comme dans d'autres endroits, le droit aux terres ancestrales est vital pour les peuples indigènes du Paraguay. C'est une part essentielle de leur sentiment identitaire et de leur mode de vie. Selon les statistiques officielles, le Paraguay compte 108 600 citoyens indigènes, soit 1,7 % de la population, mais ce chiffre pourrait être largement sous-estimé.

La Constitution paraguayenne reconnaît le droit des peuples indigènes à posséder des terres pour leurs communautés, et oblige l'État à leur fournir ces terres à titre gratuit. Au niveau international, le Paraguay a soutenu l'adoption de la déclaration sur les droits des peuples autochtones. Toutefois, selon le dernier recensement des populations autochtones, en 2002, seuls 45 % des indigènes du Paraguay possèdent des titres de propriété sur leurs terres.

Selon le coordinateur national pour l'autodétermination des peuples indigènes, il existe trois raisons principales expliquant pourquoi les droits inscrits dans la Constitution ne sont pas appliqués : lenteur du traitement des revendications sur les terres indigènes ; manque prétendu de fonds destinés au rachat des terres ancestrales ; dégâts fonciers irréparables ayant entraîné le déplacement des populations indigènes.

Les Yakyés Axas et les Sawhoyamaxas appartiennent au groupe ethnique indigène des peuples enxets. Pendant des années, ils ont été forcés de vivre dans des habitations temporaires le long de l'autoroute Pozo Colorado-Concepción car leurs terres se trouvaient aux mains de propriétaires privés. Privés de leurs terres, les Yakyés Axas et les Sawhoyamaxas n'ont pas pu continuer à mener leurs activités traditionnelles, comme la chasse, la pêche et la récolte du miel, ni poursuivre leurs pratiques culturelles et spirituelles. Parallèlement, l'absence de travail dans la zone les a contraints à dépendre de plus en plus fortement des agences nationales et des institutions privées pour leur alimentation.

Les Yakyés Axas et les Sawhoyamaxas ont porté plainte séparément pour recouvrer les terres auxquelles ils étaient le plus attachés, soit une fraction de ce qu'ils considéraient

© Tierraviva



**Ci-dessus :** Une manifestation des Yakyés Axas pour la restitution des terres ancestrales.

**Couverture :** Des enfants yakyés axas observent leurs terres ancestrales. Une barrière et des années d'injustice leur en interdisent l'entrée.

comme leur territoire ancestral. Toutefois, plus de dix ans après, tous les recours administratifs ayant été épuisés sans succès, ils ont décidé de porter l'affaire, avec l'aide des ONG Tierraviva et CEJIL, devant la Commission interaméricaine des droits de l'homme, puis devant la Cour interaméricaine des droits de l'homme.

En 2005 et en 2006, dans des décisions différentes, la Cour interaméricaine a jugé que les droits des Yakyés Axas et des



« NOUS NE VOULONS PAS TOUCHER À LEURS TERRES. NOUS VOULONS SIMPLEMENT LES NÔTRES »

Venancio Flores, Yakye Axa, November 2008



© Daniel Piris

« Ces terres [indigènes] seront désormais sacrées, non seulement pour la culture qu'elles représentent [...] mais aussi dans l'application de la loi [...] Les personnes non indigènes qui ont indûment abusé des terres indigènes [...] ne jouiront plus de l'impunité qui était la leur jusqu'à présent. »

Discours d'investiture du président Fernando Lugo, 15 août 2008.

En août 2008, Fernando Lugo, un ancien évêque, a été élu président, ce qui a mis un terme à soixante et un ans de domination d'un seul parti au Paraguay. Pendant sa campagne, il a promis de nombreux changements structurels, sociaux et culturels, notamment sur des questions se rapportant à la réforme agraire.

« L'ÉTAT PARAGUAYEN AFFICHE UNE INSENSIBILITÉ ET BEAUCOUP D'IGNORANCE AU SUJET DES DROITS DES PEUPLES INDIGÈNES [...] LES GENS ONT UNE CONCEPTION TOTALEMENT FAUSSE DU DROIT À LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE. ACHETER DES TERRES NE LÉGITIME PAS LA PROPRIÉTÉ DE CES TERRES SI DES POPULATIONS INDIGÈNES Y VIVENT. »

Père Bartolomeu Meliá, décembre 2008.

Sawhoyamaxas à la protection judiciaire, à la propriété et à la vie avaient été violés. Le droit international a ainsi donné raison aux communautés indigènes. Toutefois, les autorités paraguayennes ne se sont pas entièrement conformées au jugement de la Cour. De ce fait, cette décision n'a eu que peu d'effet sur les vies des Yakyes Axas et des Sawhoyamaxas.

« Tant que la communauté ne recouvre pas ses terres, qu'elle reste vulnérable et qu'il lui est impossible d'utiliser ses moyens traditionnels de subsistance, l'État doit fournir immédiatement et régulièrement [...] de l'eau, des soins médicaux et des médicaments adaptés, de la nourriture en quantité, variété et qualité suffisantes [...], des latrines ou d'autres dispositifs

sanitaires, et du matériel bilingue pour l'éducation, afin que ces personnes aient des conditions minimales de vie décente. »

Décision de la Cour interaméricaine, Yakye Axa c. Paraguay, 17 juin 2005.

Les Yakyes Axas et les Sawhoyamaxas, déterminés à revenir sur leurs terres, ont uni leurs forces pour faire pression sur le gouvernement du Paraguay. En novembre 2008, ils ont demandé à Amnesty International de les soutenir. Au cours d'une série d'ateliers participatifs organisés par l'ONG locale Tierraviva, des membres des deux communautés indigènes ont raconté leur histoire, exprimé leurs préoccupations et défini des priorités pour l'action. Les pages suivantes sont basées sur ces entretiens et ateliers.



© Amnesty International

## YAKYE AXA

La communauté yakye axa appartient aux peuples enxets. Pendant plus de dix années, quelque 90 familles ont vécu le long de l'autoroute Pozo Colorado-Concepción. Leur « maison » était une étroite bande de terre aride coincée entre la route et une barrière délimitant une vaste exploitation d'élevage de bétail qui avait absorbé leurs terres ancestrales. Contrainte de travailler pour ceux qui avaient accaparé leurs terres, la communauté a subi des années d'exploitation.

En 1993, les Yakyes Axas ont commencé à revendiquer une fraction de leurs terres en recourant aux procédures administratives

locales. Depuis, grâce à l'apport de l'Institut paraguayen des peuples indigènes (INDI), aux études anthropologiques et à l'étude des coutumes et traditions des Yakyes Axas, on a déterminé que 15 963 hectares de terres pouvaient faire l'objet d'un recouvrement.

En 1996, les Yakyes Axas ont essayé de revenir sur leurs terres ancestrales en attendant qu'une décision concernant leur revendication ait été prise, mais on leur en a interdit l'entrée. Les conditions de vie près de l'autoroute Pozo Colorado-Concepción sont difficiles et précaires. L'approvisionnement en eau et en nourriture est irrégulier, les soins médicaux sont inadaptés. Ces dernières années, il y a eu au moins huit décès évitables dans la communauté.

**« NOUS N'AVONS PAS EU LE TEMPS D'APPELER UNE AMBULANCE. NOUS N'AVONS PAS PU L'EMMENER ET LES BUS NE PRENAIENT PAS LES GENS MALADES. »**

Innocencia Gómez, militante pour le droit à la santé, au sujet de Dominga Fernández, mère de dix enfants, morte en couches des suites d'une hémorragie à l'âge de quarante-deux ans ; l'enfant auquel elle a donné naissance est mort un an plus tard après avoir souffert de diarrhées pendant cinq mois.

Balbina Torales a expliqué comment elle était tombée malade dans son septième mois de grossesse. Elle s'était rendue à l'hôpital pour un bilan prénatal, mais n'avait pas les moyens financiers de revenir à la ville pour récupérer les résultats des tests. Des membres de sa communauté,



« LES CONDITIONS DE VIE DES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ YAKYE AXA INSTALLÉS LE LONG DE LA VOIE PUBLIQUE SONT DÉPLORABLES »

Cour interaméricaine des droits de l'homme, 17 juin 2005.

© Amnesty International

notamment une personne militant pour le droit à la santé, lui ont rendu visite mais n'ont pas pu l'aider. Son enfant est mort-né. Peu de temps après l'accouchement, une équipe sanitaire est arrivée dans le cadre de sa tournée mensuelle et a promis d'envoyer une ambulance. Celle-ci est arrivée deux jours plus tard. Après plusieurs journées sous perfusion à l'hôpital, Balbina Torales s'est finalement remise. Elle a eu cinq enfants au total et seuls deux d'entre eux ont survécu.

Comme la décision de 2005 de la Cour interaméricaine concernant les Yakyés Axas a souligné l'inefficacité des procédures applicables en matière de revendications foncières, l'INDI a tenté de récupérer les terres ancestrales des communautés indigènes auprès de ceux

qui en détenaient les titres de propriété. Mais ceux-ci ont refusé de reconnaître les droits des Yakyés Axas, et les autorités paraguayennes n'ont pas restitué ces terres jusqu'à présent. Elles n'ont donc pas respecté la date limite du 13 juillet 2008 fixée par la décision.

Après une campagne soutenue des Yakyés Axas, le président Lugo a signé un projet de loi le 20 novembre 2008 déclarant que les 15 963 hectares de terrain revendiqués par les Yakyés Axas avaient un « *intérêt social* », et il a ordonné une expropriation au profit de l'INDI, afin que les terres soient finalement restituées aux Yakyés Axas. Cinq jours plus tard, le projet passait devant quatre commissions du Sénat et devait être examiné en mars 2009. Cependant, on craignait que les retards et

**À gauche :** Un panneau signale le « lieu de vie » temporaire de 90 familles yakyés axas.

**Ci-dessus :** Des membres de la communauté yakyé axa.

l'opposition au sein du Congrès aient des conséquences négatives sur le processus.

Les Yakyés Axas revendiquent unanimement leur droit aux terres ancestrales, et la création du fonds de développement communautaire ordonné par la Cour interaméricaine pour le rétablissement de modes de vie traditionnels sur ces terres. Malgré les difficultés et l'indifférence générale, les Yakyés Axas ont mené une lutte de longue haleine pour obtenir justice.

Toutes les photos © Natalia Godoy, sauf indication contraire



**« CELA NOUS FAIT BEAUCOUP DE MAL. LES CONDITIONS DE VIE PRÈS DE LA ROUTE SONT TRÈS DURES. NOUS VIVONS MAL. NOUS PERDONS NOTRE LANGUE ET LES ENFANTS SONT LES PLUS TOUCHÉS. ILS APPRENNENT BEAUCOUP DE MAUVAISES CHOSES EN VIVANT AINSI. »**

José González, membre de la communauté sawhoymaxa, novembre 2008.



**« LA R  
 PEUPL  
 TERRE  
 COMPI  
 FONDA  
 CULTU  
 SPIRIT  
 DE LEU  
 ET DE L  
 LA TRA  
 COMPO  
 GÉNÉR**

Arrêt de la  
 l'homme s

**« LORSQUE NOUS ARRIVONS À L'HÔPITAL, ILS NOUS DEMANDENT TOUJOURS D'OÙ NOUS VENONS. QUAND ON RÉPOND QU'ON EST INDIGÈNE, LES ENNUIS COMMENCENT. »**

Balbina Torales, membre de la communauté yakye axa, novembre 2008.

Des Yakyes Axas et des Sawhoymaxas expriment leurs préoccupations lors d'ateliers d'Amnesty International organisés par Tierraviva.





**« L'ÉDUCATION EST IMPORTANTE, POUR QUE NOS ENFANTS PUISSENT ACQUÉRIR DES COMPÉTENCES, UTILISER INTERNET, AVOIR LES MÊMES CHANCES QUE LES PARAGUAYENS, POUR QU'ON ARRÊTE DE DIRE QUE LES INDIGÈNES SONT BÊTES ET IGNORANTS. »**

Florentín Jara, membre de la communauté sawhoymaxas, novembre 2008.

**RELATION ÉTROITE DES  
 LES INDIGÈNES AVEC LEURS  
 S DOIT ÊTRE RECONNUE ET  
 PRISE COMME LA BASE  
 MENTALE DE LEUR  
 RE, DE LEUR VIE  
 UELLE, DE LEUR INTÉGRITÉ,  
 R SURVIE ÉCONOMIQUE  
 LA PRÉSERVATION ET DE  
 NSMISSION DE CES  
 OSANTES AUX  
 ATIONS FUTURES. »**

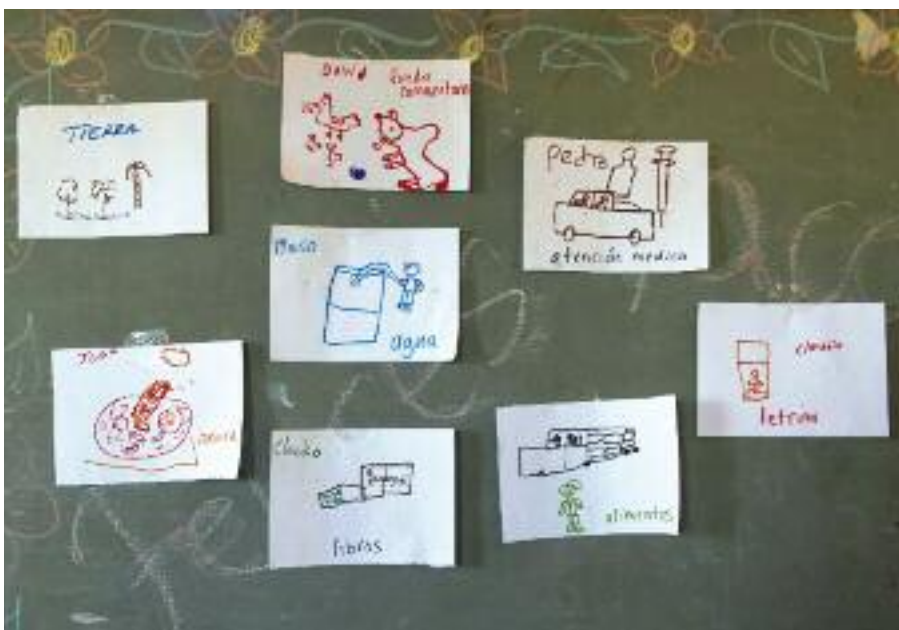
Cour interaméricaine des droits de  
 ur les Yakyes Axas, juin 2005.



© Amnesty International



© Amnesty International





## SAWHOYAMAXA

La communauté sawhoyamaxa appartient à la fois aux peuples enxets (Sud) et enhlets (Nord). Leur terre traditionnelle est une zone de la bordure orientale de la région du Chaco. Depuis qu'elle est aux mains des propriétaires privés, de larges portions de cette zone ont été déboisées et converties en pâturages.

Au milieu des années 1970, de nombreuses familles sawhoyamaxas étaient dispersées dans différentes propriétés, où elles étaient maltraitées et exploitées. En 1991, les Sawhoyamaxas ont entamé des procédures visant à faire reconnaître leurs droits sur une portion de leurs terres ancestrales qui se situe actuellement dans les propriétés de Michi et Santa Elisa.

Après le dépôt de cette plainte, les conditions de vie de nombreux

Sawhoyamaxas travaillant dans les exploitations agricoles ont empiré. De ce fait, ils ont commencé à se déplacer pour aller s'installer dans deux endroits - Kilómetro 16 et Santa Elisa – distants d'une quinzaine de kilomètres, le long de l'autoroute Pozo Colorado-Concepción. Entre 400 et 500 personnes vivent désormais sur les deux sites.

Les Sawhoyamaxas souhaitent ardemment retourner sur leurs terres traditionnelles. En 2006, quinze ans après le dépôt de leur plainte, la Cour interaméricaine s'est prononcée en leur faveur, ordonnant entre autres la restitution de leurs terres. De nombreux membres de la communauté ont toutefois exprimé leur frustration, car malgré des efforts prolongés et l'épuisement de tous les recours disponibles, les résultats obtenus n'étaient pas satisfaisants, même après la décision de la Cour.

**« LA LOI NOUS DONNE RAISON, MAIS ELLE N'EST PAS APPLIQUÉE [...] NOS DROITS NE SONT RECONNUS QUE SUR LE PAPIER. »**

José González, membre de la communauté sawhoyamaxa, novembre 2008.

Cette vie près de la route a induit de profonds changements au sein de la communauté sawhoyamaxa, et menace de nombreux aspects de sa culture. Par exemple, il est difficile de chasser, du fait que l'accès aux terres est impossible et que celles-ci ont été transformées par l'exploitation du bétail. En conséquence, chacun a tendance à chasser pour soi, plutôt que de partager ses prises avec d'autres. La plupart des artisanats traditionnels ont également disparu. Par ailleurs, de nombreux membres de la communauté ont exprimé leurs préoccupations concernant les jeunes. Le chômage est très élevé et il n'y a





© Natalia Godoy

**« NOUS VIVONS BIEN SUR CES TERRES.  
IL N'Y AVAIT PAS DE BARRIÈRE ET LES GENS  
POUVAIENT ALLER ET VENIR SANS PROBLÈME. »**

Belén Galarza, membre de la communauté sawhoyamaxa,  
novembre 2008.

que peu de possibilités en matière d'éducation. José González, un enseignant, a expliqué que les enfants ne pouvaient pas poursuivre leur éducation au-delà de l'âge de quatorze ans.

Les autorités ont pris quelques mesures pour tenter de se conformer à la décision de la Cour interaméricaine. Elles ont notamment installé des réservoirs d'eau et mis en place des livraisons de nourriture. Cependant, ces approvisionnements, sporadiques et irréguliers étaient loin de respecter totalement la décision. Bien que certaines personnes aient rapporté des expériences positives concernant les soins médicaux à Concepción et les subventions permettant d'acheter des médicaments, de tels témoignages restent exceptionnels. Pour la plupart des membres de la communauté sawhoyamaxa, les soins médicaux sont totalement inadaptés, notamment en cas d'urgence. Chaque mort

évitable est une tragédie humaine, et si on les envisage dans leur ensemble, ces morts illustrent particulièrement bien la vulnérabilité des communautés indigènes du fait des discriminations, des privations et de l'inaction des autorités. Entre décembre 2008 et janvier 2009, six personnes sont mortes, dont quatre enfants âgés de moins de deux ans : Maximiliano Montanía Chávez, Susana Marecos, Rodrigo Marecos et NN [pas encore baptisé] García Martínez. Tous ces enfants sont morts après avoir souffert de diarrhées et de vomissement.

Les Sawhoyamaxas estiment qu'il faut impérativement résoudre la question de la terre. L'accès à leurs terres et la possibilité de reprendre leurs modes de vie traditionnels représentent l'espoir d'un avenir où ils ne seraient plus dépendants de l'aide de l'État. Le désir d'être à nouveau réunis après des années de

**À gauche : Belén Galarza devant sa maison, où elle vit avec dix membres de sa famille.**

**Ci-dessus : Un camion passe près des maisons des Sawhoyamaxas, à juste quelques mètres d'enfants qui jouent.**

dispersion était largement ressenti. Pour que ce désir devienne réalité, les revendications foncières de cette communauté doivent être satisfaites entièrement et rapidement.

Le Paraguay a jusqu'au 19 mai 2009 pour se conformer à la décision de la Cour interaméricaine. Les autorités n'ont pour l'instant aucun plan clairement défini visant le retour des Sawhoyamaxas sur leurs terres, et n'ont manifesté aucune intention d'impliquer la communauté dans le processus.

## « NOUS DEMANDONS SIMPLEMENT QU'ON NOUS RENDE NOTRE TERRE »

La survie des Yakyés Axas et des Sawhoyamaxas restera compromise tant que les décisions de la Cour interaméricaine des droits de l'homme ne seront pas intégralement appliquées, et la question des droits fonciers est fondamentale en la matière. Les deux communautés indigènes ont exprimé leur volonté de redevenir autosuffisantes. La Cour interaméricaine a également reconnu que, en attendant la restitution des terres, certaines mesures étaient essentielles pour répondre aux besoins des communautés, notamment en matière de nourriture, d'eau et de soins médicaux. Les conditions dans lesquelles ces communautés sont forcées de vivre montrent clairement que les autorités sont loin d'avoir pris ces mesures.

La situation déplorable des Yakyés Axas et des Sawhoyamaxas est analogue à celle subie par d'autres peuples indigènes dans différentes régions du pays. La négligence de l'État et les tensions entre propriétés privées et communautaires sont caractéristiques de la vie des différents peuples indigènes du Paraguay. Le nouveau gouvernement a suscité certains espoirs concernant la résolution des revendications foncières, mais ces espoirs tardent à se concrétiser. Il est grand temps de procéder à de vastes réformes nationales, conformes à la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, qui bénéficieraient à tous les peuples indigènes du Paraguay.

**Ci-dessus : (de gauche à droite) Paulina, Belén et sa petite-fille, et Gladys : quatre générations d'une même famille.**

**En haut à droite : L'école des Sawhoyamaxas reste dans un état précaire, des mois après la destruction de son toit par une tempête.**



### DROITS FONCIERS

**« NOUS NE VOULONS PAS TOUCHER LA TERRE DES ÉLEVEURS DE BÉTAIL. NOUS DEMANDONS SIMPLEMENT QU'ON NOUS RENDE NOTRE TERRE, LA TERRE OÙ NOS GRANDS-PARENTS SONT NÉS ET OÙ ILS SONT ENTERRÉS, OÙ NOUS SOMMES NÉS. »**

Venancio Flores, membre de la communauté yakye axa, novembre 2008.

La Cour interaméricaine, conformément au droit international, a ordonné au Paraguay de restituer les terres revendiquées par les Yakyés Axas et les Sawhoyamaxas. Elle a accordé trois ans aux autorités du pays pour appliquer cette décision. Pour les Yakyés Axas, la date limite était le 13 juillet 2008. Pour les Sawhoyamaxas, l'échéance est fixée au 19 mai 2009.

La Cour a également exigé des autorités qu'elles libèrent des fonds pour le rachat des terres aux propriétaires actuels, et qu'elles mettent en place un fonds de développement destiné à aider les Yakyés Axas et les Sawhoyamaxas à se réinstaller après la restitution des terres. À l'heure actuelle, on ignore si le gouvernement paraguayen a alloué des ressources en vue d'appliquer les décisions de la Cour.

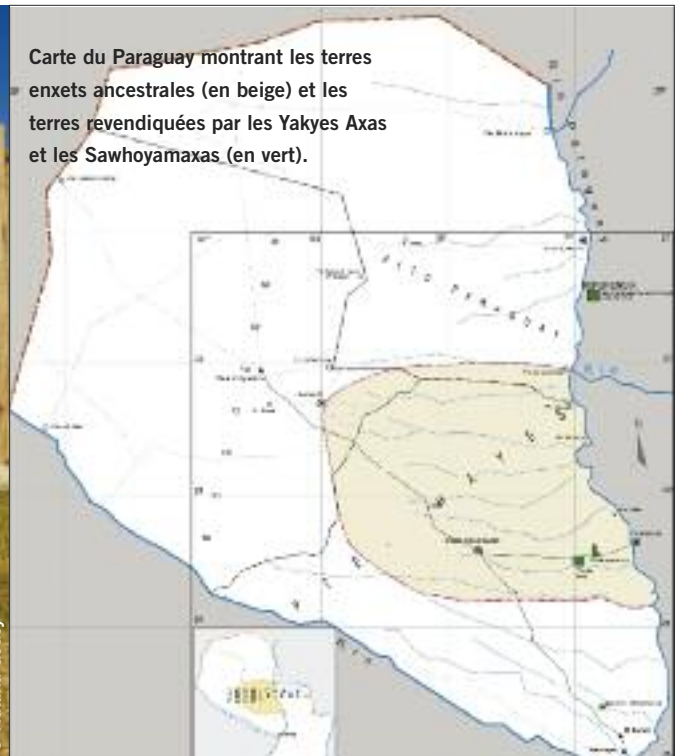
### DROIT À LA SANTÉ

**« POUR AVOIR DES AMBULANCES, IL NOUS FAUT DE L'ARGENT [...] SI NOUS N'AVONS PAS D'ARGENT, COMMENT POUVONS-NOUS DÉPLACER NOS MALADES ? ON NE PEUT TOUT SIMPLEMENT PAS. »**

Mariana Ayala, membre de la communauté sawhoyamaxa, novembre 2008.

Ni les Yakyés Axas, ni les Sawhoyamaxas n'ont accès à un établissement de santé ou à un transport spécial susceptible d'emmener les malades aux centres médicaux de Concepción. Dans le cas des Sawhoyamaxas, la Cour interaméricaine a tenu les autorités du pays pour responsables de la mort de 18 enfants qui n'avaient reçu aucun soin préventif. La Cour a demandé aux autorités de fournir à cette communauté des soins médicaux et des médicaments adaptés. Malgré cela, des morts évitables continuent d'avoir lieu au sein des deux communautés. Plus de 27 décès ont été signalés depuis les décisions de 2005 et de 2006.

Un accord a été conclu avec les autorités de Concepción, afin que les soins de santé soient fournis en local. Les membres des communautés indigènes n'auraient plus à se rendre à la capitale (distante de plus de 200 km)



Carte du Paraguay montrant les terres ancestrales (en beige) et les terres revendiquées par les Yakyés Axas et les Sawhoyamaxas (en vert).

du département Presidente Hayes, où elles sont inscrites pour les services médicaux. Cependant, l'accès aux services d'urgence et aux médicaments gratuits reste insuffisant, et les bénévoles locaux ne disposent pas d'une formation ou d'un matériel adéquats. Même l'administration hospitalière locale a reconnu, lors d'un entretien avec Amnesty International en novembre 2008, que les soins fournis étaient inadéquats.

La Cour interaméricaine a ordonné au Paraguay de fournir des latrines ou des installations sanitaires, ainsi qu'un approvisionnement en eau propre régulier. En dépit de certains efforts, l'approvisionnement en eau et les installations sanitaires restent insuffisants. Ainsi, un responsable local chargé des livraisons considérait qu'il rendait un « *petit service* » aux Yakyés Axas et aux Sawhoyamaxas. Les deux communautés ont dû utiliser une eau contaminée qui se trouvait sur les terres à proximité. Quelques latrines ont été fournies, mais en l'absence d'information et de formation sur leur maintenance, un bon nombre d'entre elles ont été abandonnées.

## DROIT À L'ALIMENTATION

La Cour interaméricaine a également ordonné que les Yakyés Axas et les Sawhoyamaxas reçoivent un soutien alimentaire suffisant, en qualité comme en quantité, afin qu'ils puissent bénéficier des conditions minimales pour une vie décente. Cependant, les approvisionnements du Secrétariat national pour les urgences sont irréguliers et sans préavis. Les deux communautés indigènes ont indiqué n'avoir reçu aucune nourriture entre novembre 2008 et février 2009.

**« NOUS ALLONS PERDRE NOTRE LANGUE. NOUS NE POUVONS PLUS COMMUNIQUER ENTRE NOUS OU AVEC DES MEMBRES D'AUTRES COMMUNAUTÉS [ENXETS]. »**

José González, membre de la communauté sawhoyamaxa, novembre 2008.

## DROIT À L'ÉDUCATION

Des structures inadéquates et des cursus inadaptés ont créé des obstacles empêchant les enfants des communautés yakye axa et sawhoyamaxa d'accéder à l'éducation. Les investissements dans les infrastructures ont été très insuffisants. Par exemple, au Kilómetro 16, le toit d'une école a été emporté par une tempête il y a plusieurs mois, et n'a pas encore été réparé.

De nombreux adultes et enfants parlent le guarani. L'enxet, la langue traditionnelle, n'est plus guère parlée que par les anciens. La Cour interaméricaine a ordonné que des documents bilingues soient fournis aux Yakyés Axas, et que des ressources humaines et matérielles soient mises à la disposition des Sawhoyamaxas. Cependant, le manque d'infrastructure et la pénurie de professeurs a bloqué la mise en œuvre de ces mesures. Les Yakyés Axas et les Sawhoyamaxas veulent recevoir une éducation qui leur permette de se développer sans abandonner leur culture, et de retrouver leur langue traditionnelle.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR CES AFFAIRES,  
RENDEZ-VOUS SUR [WWW.TIERRAVIVA.ORG.PY](http://WWW.TIERRAVIVA.ORG.PY)



Des représentants des communautés yakye axa et sawhoymaxaxa présents au Forum social mondial de Belém (Brésil), février 2009.

**« LA PREMIÈRE CHOSE QUE JE DIRAI À MA COMMUNAUTÉ EN RENTRANT, C'EST QUE DE NOMBREUX HOMMES ET FEMMES DE PARTOUT DANS LE MONDE ONT PARTICIPÉ À DES ACTIVITÉS OÙ NOUS AVONS EU LA POSSIBILITÉ DE RACONTER NOTRE HISTOIRE ET NOTRE LUTTE, ET QUE CES PERSONNES NOUS ONT SOUTENUS. »**

Gladys Benites, membre de la communauté sawhoymaxaxa.

**« NOUS VIVONS AU PARAGUAY [...] ÇA FAIT VINGT ANS QUE NOUS LUTTONS POUR RÉCUPÉRER NOS TERRES ANCESTRALES. VOILÀ POURQUOI NOUS VIVONS AU BORD DE LA ROUTE, DANS DES CONDITIONS DE VIE SI PRÉCAIRES. NOUS VOUS DEMANDONS DE NOUS TÉMOIGNER VOTRE SOLIDARITÉ. »**

José González, sawhoymaxaxa, novembre 2008.

## PASSEZ À L'ACTION !

**Veillez écrire aux autorités paraguayennes pour leur demander :**

- de prendre immédiatement toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux deux jugements prononcés par la Cour interaméricaine des droits de l'homme, en particulier en restituant sans délai aux Yakyes Axas et aux Sawhoymaxaxas leurs territoires ancestraux ;
- de faire en sorte que des ressources suffisantes soient réservées au fonds de développement de la communauté ;
- en attendant la restitution des territoires ancestraux, de prendre des mesures coordonnées pour allouer des ressources nécessaires à la survie de ces communautés indigènes, notamment en leur fournissant régulièrement de la nourriture, des soins médicaux dignes de ce nom et de l'eau potable saine, et en leur donnant la possibilité de recevoir une éducation ;

- d'assurer la participation des Yakyes Axas et des Sawhoymaxaxas, ainsi que celles de leurs représentants, à tous les plans et décisions affectant ces communautés, et d'obtenir leur consentement libre et éclairé avant toute mise en œuvre de ces plans et décisions.

### Envoyez vos appels aux destinataires suivants :

Dr Fernando Armino Lugo Méndez  
Presidente de la República del Paraguay  
Palacio de los López, Asunción, Paraguay  
Formule d'appel : Estimado Presidente, / Monsieur le Président,

Commission Interinstitutionnelle  
José Enrique García Ávalos  
Procurador General de la República del Paraguay  
Procuraduría General de la República  
José Berges 1007 c/Perú  
Asunción, Paraguay  
Formule d'appel : Estimado Señor Procurador General, / Monsieur le Procureur général,

Veillez également appeler le président de chacune des chambres du Congrès à approuver sans plus attendre le projet de loi d'expropriation des personnes en possession des terres des Yakyes Axas, soumis par le président Fernando Lugo en novembre 2008.

Sen. Enrique González Quintana  
Presidente de la Cámara de Senadores  
14 de Mayo y Avda. República  
Asunción, Paraguay  
Formule d'appel : Estimado Presidente de la Cámara de Senadores, / Monsieur le Président de la Chambre des Sénateurs,

Dip. Nac. Enrique S. Buzarquis Cáceres  
Presidente de la Cámara de Diputados  
14 de Mayo y Avda. República  
Asunción, Paraguay  
Formule d'appel : Estimado Presidente de la Cámara de Diputados, / Monsieur le Président de la Chambre des Députés,

LE LOGEMENT, C'EST  
UN DROIT HUMAIN

AMNESTY  
INTERNATIONAL



Amnesty International est un mouvement mondial regroupant 2,2 millions de personnes dans plus de 150 pays et territoires qui luttent pour mettre fin aux atteintes graves aux droits humains.

La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres textes internationaux relatifs aux droits humains.

Essentiellement financée par ses membres et les dons de particuliers, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de toute croyance religieuse.

Mars 2009  
Index : AMR 45/005/2009

Amnesty International  
Secrétariat international  
Peter Benenson House  
1 Easton Street  
Londres WC1X 0DW  
Royaume-Uni

[www.amnesty.org](http://www.amnesty.org)